



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022  
Reçu en préfecture le 01/04/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_086-DE

**SÉANCE DU 24 MARS 2022**

**2022-03-086 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 18/03/2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 15**

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18**

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE GARONNE POUR L'OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2022

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 Mai 1991 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L1331-1 à L1331-10 du Code de la Santé Publique concernant le raccordement des eaux usées domestiques au réseau public ;

Vu l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non-collectifs, à l'exception des installations d'assainissement non-collectifs recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DB05 ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> Avril 2017 du Conseil Municipal de Libourne portant engagement sur la mise en conformité du système de collecte et de traitement d'assainissement de la ville ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne ;

Vu la délibération du 04 Mai 2021 du Conseil Communautaire de la CALI portant demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés d'assainissement au titre de l'année 2022 ;

Depuis 2012, la Ville de Libourne déploie un programme pluriannuel de mise en conformité du système d'assainissement dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires de la Directive Européenne « Eaux Résiduaires Urbaines ». Sur la base du schéma directeur d'assainissement de 2013 de Libourne, La Cali réalise ses opérations de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Libourne. Ces investissements en domaine public doivent être couplés aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement collectif chez les particuliers (déconnexion des eaux pluviales, suppression des fosses septiques). Depuis 2016, des accords annuels avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne permettent d'aider financièrement les administrés dans leurs travaux sur Libourne.

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme de financement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne offre l'opportunité à la CALI de poursuivre ce partenariat financier à travers une nouvelle commission d'aides pour l'année 2022 sur le territoire de Libourne.

Depuis 2011, la vaste campagne de diagnostics des branchements privés sur Libourne se poursuit : sur les 11 567 branchements privés, 8 156 ont été contrôlés dont 78% sont désormais conformes.

Cette subvention de l'Agence de l'Eau est le levier indispensable pour inciter les propriétaires à la mise aux normes. Entre 2014 et 2021, 666 propriétaires ont été aidés sur Libourne pour réaliser leurs travaux d'un montant global de 2 655 244 € HT.

Pour la commission 2022, La Cali présente 46 dossiers et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau :

- **125 115 € d'aides aux particuliers procédant à leur mise en conformité** (représentant 50% du montant hors taxes des travaux éligibles) ;
- **9 200 € d'aides à la collectivité** au titre des missions d'animation de l'opération (200 € par dossier présenté) ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- procéder à la demande officielle de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'année 2022 pour la mise en conformité de l'assainissement collectif en partie privée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 01 avril 2022  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_086-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022  
Reçu en préfecture le 01/04/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_087-DE

**SÉANCE DU 24 MARS 2022**

**2022-03-087 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 18/03/2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 15**

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18**

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE COMPLÉMENTAIRE AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVÉS COLLECTIFS SUR LE TERRITOIRE DE LIBOURNE - ANNÉE 2022

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021 ;

Vu la décision 2020/3510 du 04 Novembre 2020 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative à l'attribution des aides financières à la CALI au titre de l'opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en domaine privé de Libourne présentés à la commission de 2020. Cette aide financière est de 50% du montant hors taxe du devis des travaux pour 96 dossiers présentés ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne ;

Vu la délibération du 4 Mai 2021 du Conseil Communautaire de la CALI octroyant une participation financière aux propriétaires de logements de Libourne, pour les travaux de mise en conformité des raccordements privatifs au réseau d'assainissement collectif ;

En 2022, la CALI renouvelle son partenariat financier avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour aider financièrement des administrés de Libourne à réaliser les travaux de mise aux normes de leur installation d'assainissement collectif, en partie privée.

Considérant que la CALI mène une politique sociale visant à accorder des aides aux familles en corrélation avec les ressources du foyer ;

Chaque année, la CALI s'engage à poursuivre le dispositif d'aide complémentaire instauré par la ville de Libourne depuis 2009 pour la mise aux normes des branchements privés d'assainissement. Il pourra se cumuler aux autres aides disponibles dont celles de l'Agence de l'Eau. Son montant sera plafonné à 1000€ par demandeur.

Cette aide est délivrée aux propriétaires de logements sur Libourne sur transmission : du rapport de contre-visite de l'installation CONFORME, des factures acquittées et du RIB.

Le quotient familial sera délivré sur demande du propriétaire auprès du service Espace Familles. Il est calculé sur la base de l'avis d'imposition de l'année n-1 (n étant l'année des factures acquittées des travaux). Le quotient familial s'applique du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année n.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire valide le tableau ci -dessous :

Quotient familial (QF)	% d'aide de la CALI sur le territoire de Libourne calculée sur le montant HT des travaux réalisés
QF inférieur ou égal à 457 €	20%
QF supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
QF supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
QF supérieur à 1372 €	Pas d'aide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne le 01 avril 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

